



COMMUNE DE VILLECHAUVE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2025

Présents : 10
Absents non excusés : -
Absents excusés : -
Procuration : -
Date de convocation : 06/06/2025
Secrétaire de séance : Mr Cornet

L'An deux mil vingt-cinq, le douze juin à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAJOUX Alain, maire.

Présents : Mrs LAJOUX, GUERIN, CARCAUZON, CHÉRY, CORNET, GALPAIN, GROLLEAU, AUBERT
Mmes LANDIER, DELETANG

Absents non excusés : -

Absents excusés :-

19/2025 - ETUDE DEVIS ACQUISITION MICRO-TRACTEUR

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'acquisition de matériel d'entretien,

Monsieur le maire présente les devis reçus en demande l'avis au membres présents :

- Entreprise BOISSEAU

Tracteur KIOTI	19 056.35€ HT	soient	22 867.62€ TTC
Broyeur d'accot.	2 082.50€ HT	soient	2 499.00€ TTC

- Entreprise TMO

Tracteur TAFE	10 328.00 € HT	soient	12 393.60€ TTC
Bennette	530.00€ HT	soient	636.00€ TTC
Broyeur d'accot.	2 100.00€ HT	soient	2 520.00€ TTC
Tondeuse	1 150.00€ HT	soient	1 380.00€ TTC

- Entreprise EQUIP JARDINS

✓ **1^{ère} proposition :**

Tracteur JOHN DEERE 1026R	27 183.50€ HT	soient	32 620.20€ TTC
---------------------------	---------------	--------	----------------

✓ **2^{ème} proposition :**

Tracteur JOHN DEERE 2026R	29 375.72€ HT	soient	35 250.86€ TTC
Tondobroyeur ZANON	5 364.10€ HT	soient	6 436.92€ TTC
Remorque ERDE	898.00€ HT	soient	1 077.60€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix « pour », 0 « contre » 1 abstention (Mr Carcauzon)

- Décide de valider l'offre de l'entreprise BOISSEAU:

- Tracteur KIOTI	19 056.35€ HT	soient	22 867.62€ TTC
------------------	---------------	--------	----------------

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer les documents s'y rapportant.

Questions diverses :

- Alain LAJOUX demande l'avis des conseillers pour faire réaliser au frais de la commune le bornage du Ru Pont Quentin depuis le pont de la départementale jusqu'à l'emprise SNCF. L'établissement de ces limites permettront de définir précisément les responsabilités de chacun en matière d'entretien de la végétation envahissante. La totalité des conseillers y est favorable.
- Céline LANDIER et Guillaume GROLEAU témoignent que des moutons ont été vus divagants aux abords directs de la RN10 au niveau du lieu-dit La Moinerie. Alain LAJOUX se charge de s'entretenir de ce sujet avec le propriétaire présumé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20h10
Fait à Villechauve le 12 juin 2025.

Le Président de séance,
Alain LAJOUX

Le secrétaire de séance,
Cédric CORNET



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Cor', is written over the printed name of the secretary.